

Communiqué du 4 juin 2013

Révision de l'AI 6b au Conseil national (phase d'élimination des divergences)

Un oui pour les personnes lourdement handicapées

Les organisations de personnes handicapées se réjouissent de l'acceptation claire de la proposition „Lohr“ lors des débats sur la révision de l'AI 6b. Une large majorité du Conseil national n'est manifestement pas disposée à s'attaquer aux personnes lourdement handicapées qui n'ont aucune chance de trouver un emploi rémunéré. Les concernés comptent désormais sur le Conseil des Etats dans la suite de l'élimination des divergences.

En soutenant la proposition du conseiller national PDC Christian Lohr (rente entière maintenue dès 70% d'invalidité), le plénum a campé sur sa position de décembre dernier. Par 108 voix contre 78, il renonce clairement à couper jusqu'à 30% les rentes des personnes avec un handicap lourd, voire très lourd.

Perspectives financières positives

En épargnant ici les plus vulnérables, le Conseil national reconnaît les sacrifices déjà consentis par les personnes handicapées dans le cadre des révisions précédentes. Il prend aussi en considération l'évolution financière positive de l'assurance invalidité. L'assainissement de l'AI se poursuit en effet plus rapidement que prévu; les attentes sont régulièrement dépassées. Et rien ne présage un renversement de tendance.

Appel au Conseil des Etats

N'oublions pas: les personnes handicapées et leurs organisations ont toujours soutenu l'idée d'un système de rentes plus finement échelonné. Elles demandent désormais au Conseil des Etats de suivre le signal clair du National. Si la Chambre des cantons reste intransigeante, elle provoquera un référendum.

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) est l'union des principales organisations de l'aide et de l'entraide dans le domaine du handicap. Sa tâche consiste à représenter et à coordonner les intérêts de ses membres sur le plan national. Elle assure l'organisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.

Les organisations de personnes handicapées sont regroupées dans l'association «Non au démantèlement de l'AI» afin de lancer un référendum au cas où les intérêts des personnes handicapées n'étaient pas pris en compte.

Contact: Mélanie Sauvain
AGILE Entraide Suisse Handicap (membre de la DOK)
Tél: 031 390 39 39 (Mobile: 079 756 45 40)
melanie.sauvain@agile.ch